OFFRE FINANCIÈRE

Mesure de l'utilisation du matériel audiovisuel produit par les institutions européennes

Appel d'offres par procédure ouverte COMM/DG/AWD/2016/387

L'offre de prix ne peut se faire qu'au moyen de ce tableau, qui doit être dûment complété, daté et signé.

- Il y a lieu de n'indiquer qu'un seul montant dans les cases vides (hors TVA).
- Aucune observation ou remarque ne peut être ajoutée au prix proposé.
- Chaque case vide doit être remplie.

TOUTE OFFRE DE PRIX NE SATISFAISANT PAS AUX CONDITIONS PRÉCITÉES SERA CONSIDÉRÉE COMME NON CONFORME ET SERA REJETÉE.

MONTANTS FORFAITAIRES **COUVRANT TOUS LES COÛTS LIÉS À L'EXÉCUTION DU MARCHÉ**	
A. SERVICE DE BASE	**PRIX ANNUEL PAR INSTITUTION EN EUR, HORS TVA**
A. Coût total pour le service de base comme demandé au point 3.2.A. "Service de base" y compris l'installation, la maintenance, les licences éventuelles, la formation et le support à l'utilisateur. Incluant : 1) Un système de traçage des images vidéo 2) Une méthode de gestion des métadonnées 3) Un système de monitorage des médias 4) Une plateforme de reporting 5) La fourniture de rapports 6) Un contrôle de qualité continu	
A.a. Pour le Parlement européen	
A.b. Pour la Commission européenne	
A.I. Coût pour l'ajout d'une installation supplémentaire pour une source type SDI / Live (à dater de sa mise en service)	
A.II. Coût pour l'ajout d'une installation supplémentaire pour une source type Fichier (à dater de sa mise en service)	

MONTANTS FORFAITAIRES **COUVRANT TOUS LES COÛTS LIÉS À L'EXÉCUTION DU MARCHÉ**	
B. SERVICES ADDITIONNELS	**PRIX ANNUEL PAR INSTITUTION EN EUR, HORS TVA**
Service additionnel comme demandé au point 3.2. - B. 1) Un accès aux séquences vidéo reprenant les vidéos détectées pour l'ensemble des 220 chaînes du panel	
B.1.a. - Prix par institution lorsque le service est commandé par une seule institution	
B.1.a'. - Prix par institution lorsque le service est commandé par les deux institutions	
Service additionnel comme demandé au point 3.2. - B. 1) Un accès aux séquences vidéo reprenant les vidéos détectées pour une tranche de 10 chaînes	
B.1.b - Prix par institution lorsque le service est commandé par une seule institution	
B.1.b' - Prix par institution lorsque le service est commandé par les deux institutions	
	Prix en EUR, hors TVA, par heure de programmes à détecter
B.2. Coût pour le service additionnel comme demandé au point 3.2. - B. 2) Un service occasionnel de détections d'images sans traitement préalable	

NOM DU SOUMISSIONNAIRE: DATE:

SIGNATURE: CACHET: